



INFOS NIEVROZ

BULLETIN REALISE PAR LA MAIRIE DE NIEVROZ

N° 9 – DECEMBRE 2006

Sommaire

- Evènementiel 1
- Dossiers administratifs 2
- Aménagement rue Henri Dunant 3
- Recensement de la population 4
- Concours maisons illuminées 5

« Souvenez-vous :

2003 : le griffon faisait son entrée triomphale sur la place du marché de Niévroz,

2005 : les grenouilles se liaient d'amitié avec Emilienne au bord du Rhône ».

2007 ... Une première réunion publique courant novembre 2006 a marqué le départ d'une nouvelle aventure ...

Toute personne intéressée est la bienvenue le **mardi 12 décembre 2006 à 20H00** à la salle de motricité de l'Ecole pour préparer le prochain Conte en Côtière du 08 juin 2007, en soirée.

Utile ...

- Pompiers 18
- SAMU 15
- Gendarmerie 04.78.06.10.24 / 17
- Centre anti-poisons 04.72.11.69.11
- Taxi Millet : 04.78.06.07.36 / 06.86.27.89.68

- Mairie Tél. : 04.78.06.12.50
Fax : 04.72.25.90.64

Courriel : mairie.nievroz@wanadoo.fr

Site internet : ville-nievroz.fr

Horaires du secrétariat :

08H30 à 11H30 : du mardi au samedi

14H30 à 17H30 : le mardi

14H30 à 17H00 : le vendredi

- Déchetterie

Heures d'ouverture :

Lundi : 9H00 à 12H00 – 14H00 à 19H00

Mardi : 9H00 à 12H00 – 14H00 à 19H00

Mercredi : 9H00 à 12H00 – 14H00 à 19H00

Vendredi : 9H00 à 12H00 – 14H00 à 19H00

Samedi : 9H00 à 19H00 en continu

Important : se munir d'une pièce d'identité pour justificatif de domicile

- Ramassage des ordures ménagères : **Mardi**



Le Maire, les Adjointes et
le Conseil Municipal



seront très heureux d'accueillir les Niévrandais,
à la cérémonie des **VŒUX 2007** qui aura lieu
à la salle des Fêtes de Niévroz, le
vendredi 12 janvier 2007 à 19H00.

Le Comité fleurissement organise un concours

« **Maisons illuminées** »

à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Voir coupon d'inscription à
l'intérieur ...

Le repas des aînés de la Commune

organisé par la municipalité, s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur le **05 Novembre 2006** ; les membres du C.C.A.S. sont également associés à cette manifestation.



Le traditionnel **colis de Noël** pour toute personne habitant la Commune (de 72 ans et plus), sera distribué courant décembre.



DOSSIERS ADMINISTRATIFS

de janvier à octobre 2006

Enquête publique

Une enquête publique, sur la mise en compatibilité du POS avec le projet de liaison A432 – La Boisse – Les Echets, a eu lieu en début d'année. Le Conseil municipal a émis un avis défavorable. Il note cependant les avancées qui ont été faites sur ce dossier notamment, le fait que les élus locaux seront impliqués dans la défense de l'environnement et associés aux choix paysagers et architecturaux ; le viaduc devra faire l'objet d'un concours d'architecture.

Bâtiments communaux

Suite au passage du gaz de ville et après consultation de plusieurs entreprises pour la fourniture du gaz à l'Ecole et à la Salle des Fêtes, un contrat est passé avec Gaz de France, seule entreprise intéressée.



Stade de football

Demande de subvention au FAI (Fonds d'Aide à l'Investissement) pour la remise en état de l'éclairage du stade de football.

Lac des Pyes

Des conventions sont signées pour l'utilisation des plans d'eau avec l'A.N.S.N. pour la pratique des joutes et la société de pêche « du Trou du Cerisier » pour la pratique de la pêche.

Plan d'occupation des Sols

La révision simplifiée et la modification du Plan d'Occupation des Sols sont exécutoires respectivement depuis le 31 janvier et le 29 juin 2006.

Redevance occupation du domaine publique

Délégation est donnée au S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) pour encaisser et rétrocéder à la commune les redevances dues par les opérateurs de communication électronique pour occupation du domaine publique.

Renouvellement de contrats d'entretien

Le contrat de nettoyage de la Salle des Fêtes, arrivé à terme, est renouvelé avec l'Entreprise PONTUS.

Voiries communautaires

Une enquête publique a été faite pour l'aménagement de la voirie de distribution des zones économiques depuis la RD61A pour la 3CM (Communauté de Communes du Canton de Montluel).

Un accord du Conseil Municipal est donné pour la vente de terrain communal à la 3CM. Ce terrain est nécessaire à l'aménagement du carrefour du Moulin Cassal.

Affouage

Le règlement de l'affouage sur la commune a été redéfini.

Le prix des lots de bois est à partir de cette année de 48,00 €.

Le tirage des lots aura lieu courant décembre.

Bulletin Municipal

Le bulletin municipal 2006 est en cours de préparation.

A partir de cette année, trois tarifs sont proposés aux annonceurs.



SPANC (Assainissement non-collectif) - application de la législation au 1^{er} janvier 2006

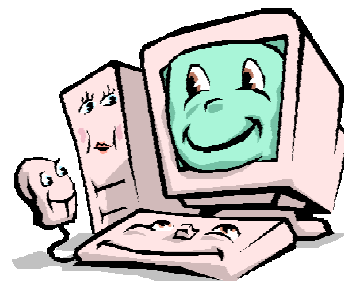
Une convention avec le SATAA a été signée pour effectuer le contrôle de conception et de réalisation dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

Une consultation a été lancée pour la réalisation de la carte d'aptitude des sols et la future mise en place du service du SPANC au titre du contrôle du bon fonctionnement (Etat des lieux dans la première année de mise en place et un contrôle de bon fonctionnement tous les 4 ans).

Contrat de Développement Rhone-Alpes - Plaine de l'Ain - Côtière – C.D.R.A.

Dans le cadre du programme d'action du CDRA signé pour 10 ans avec la Région Rhône-Alpes, la Commune a défini 4 projets qui pourraient recueillir des subventions suivant des critères d'éligibilité restant à définir. Ces éventuels projets sont l'Aménagement de la zone de loisirs des PYES, l'aménagement de la rue Henri Dunant et de la Place Aristide Briand, la création d'un nouveau bar-épicerie au camping et l'éclairage du stade de Football.

Suivi des contentieux d'urbanisme.

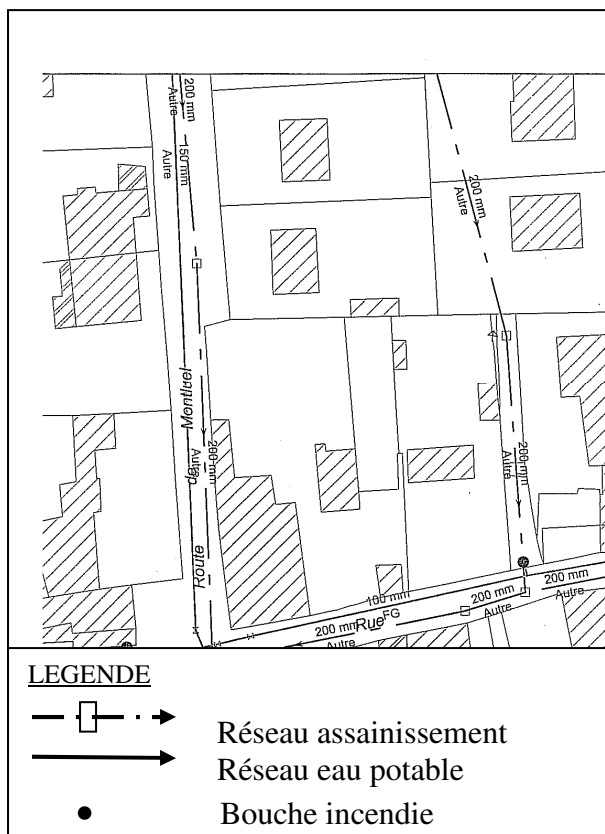


BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE

Le service administratif a été équipé, récemment, de nouveaux matériels, en particulier pour la consultation du cadastre.

Aujourd'hui, le réseau d'assainissement et le réseau d'eau potable sont superposés au cadastre permettant une vision du passage de ces réseaux par simple consultation. Le logiciel permet également de visionner les vues aériennes des parcelles de la commune.

L'objectif final est d'optimiser ce logiciel en rajoutant la superposition du Plan d'Occupation des Sols et des réseaux d'électricité, de gaz et de téléphone.



AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI DUNANT

ET DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND

Un dossier de déclaration d'utilité publique est ouvert pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la rue Henri Dunant.

Contrats de maîtrises d'œuvre conclus à ce jour :

- maîtrise d'œuvre général et voirie avec la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement),
- maîtrise d'œuvre pour l'assainissement avec la D.D.A.F. (Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt),
- maîtrise d'œuvre pour l'eau potable avec le cabinet MERLIN par le Syndicat des Eaux de Thil-Niévroz,
- maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public avec le S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain).

DEPENSES HT	
Travaux de voirie	320 000,00 €
Honoraires Maîtrises d'Œuvre	26 700,00 €
Eclairage public	100 000,00 €
Enfouissement réseaux Basse tension (1)	90 000,00 €
Enfouissement réseaux Basse tension (2)	79 500,00 €
Enfouissement réseaux Téléphone	23 400,00 €
SOUS-TOTAL HT	639 600,00 €
Assainissement - Travaux	80 000,00 €
Assainissement - Honoraires DDAF	8 600,00 €
Réseau d'eau	100 000,00 €
TOTAL HT	828 200,00 €

RECETTES HT	
Subventions Diverses	114 600,00 €
Autofinancement commune - Voirie	115 900,00 €
Autofinancement commune - Réseaux basse tension (1)	42 800,00 €
Autofinancement commune - Réseaux basse tension (2)	38 000,00 €
Autofinancement commune - réseaux télécommunication	22 400,00 €
Total autofinancement	219 100,00 €
Fonds de concours 3CM	135 000,00 €
Emprunt ou autofinancement (année n+1)	170 900,00 €
TOTAL HT	639 600,00 €

CLOCHER

Les travaux du clocher se terminent...

L'activité initialement prévue ne concernait que la remise en état de la croix à la pointe du clocher. Après expertise plus complète, il s'est avéré nécessaire de remettre en état l'ensemble du clocher. En effet, l'usure du temps a dégradé la structure et la couverture du clocher au point de rendre l'ensemble **fragile, inébranlable et dangereux** (risque de chute de matériaux).

Une procédure de travaux et dépenses imprévus a donc été enclenchée au plus tôt.

En conclusion et malgré les apparences, le traitement de ce dossier a donc fait l'objet d'une réactivité remarquable des différents services intervenants : d'abord, la Commune de Niévroz (délibérations et décisions modificatives du budget 2006, montage du dossier administratif, suivi opérationnel du chantier...), ensuite le Conseil Général de l'Ain (dossier administratif d'attribution d'une subvention et décision de la commission permanente...) et enfin les Entreprises (expertises techniques, devis et réponses à la consultation dans le cadre des marchés publics et enfin réalisation des travaux...).

Seul « bémol » et facteur limitant cette réactivité, l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, long et laborieux à obtenir (cet avis étant une condition indispensable pour obtenir une subvention du Conseil Général).

Nous pouvons remercier l'entreprise en charge des travaux qui a maintenu le forfait initialement prévu pour l'échafaudage ce qui nous permet de limiter les dépenses de location de ce dernier.

La dépense initialement prévue était de 8 000 euros.

La dépense finale est de 50 000 euros avec une subvention du Conseil Général de l'Ain de 6 000 euros.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

DEBUT 2007

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Niévroz fait partie du groupe de communes recensées en 2007.

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2007.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Ce recensement est important pour la commune, car la DGF (Dotation Global de Fonctionnement) que perçoit la commune est fonction de la population déterminée par ce recensement. Il permettra également de fournir des informations statistiques diverses.

Vous pouvez consulter le site www.INSEE.fr dans la rubrique recensement de la population. Vous y trouverez déjà les informations statistiques pour les communes recensées depuis 2004.

Nous étions 627 habitants en 1975, puis 1360 habitants en 1999, qu'en est-il aujourd'hui ?